

## CAPD du mercredi 18 mars 2015

### Compte – rendu

Cette CAPD, tenue mercredi matin, était donc la dernière présidée par notre Inspecteur d'Académie « sortant ».

En voici l'essentiel.

### Permutations informatisées

Il s'agissait d'en dresser un bilan départemental à l'issue des résultats officiels depuis le 9 mars. 29 collègues quittent le Loir-et-Cher et 26 le rejoignent.

Le « différentiel » s'établit donc à - 3.

Dans un contexte général encore en dégradation en termes de taux de satisfaction, le département n'est pas le plus mal loti.

→ Pour l'ensemble du territoire, le taux de satisfaction « s'élève » à 21,67 %. **Pour le Loir-et-Cher à 34,88 %.**

→ Pour ce qui concerne les demandes pour rapprochement de conjoint, le taux national est de 36,60 %, **pour le Loir-et-Cher de 53,49 %.**

Le ministère s'est engagé à organiser, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, un groupe de travail national dont l'objectif sera de résoudre le plus grand nombre de situations parmi les plus « invivables ».

L'existence même de ce GT montre à quel point la machine est grippée, combien le droit à la mutation pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré est devenu faible.

La plupart des départements se trouvent en situation de déficit, les IA adoptent des comportements « protectionnistes » empêchant ainsi la majorité des possibilités de muter.

### Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école

Sur ce dossier, qui a quelquefois donné lieu en CAPD à des échanges un peu agités, le dialogue est devenu de qualité.

M l'Inspecteur d'Académie a décidé de transformer un avis réservé du jury d'entretien en avis favorable en prenant en compte notre intervention.

L'avis défavorable qui demeure relevant de circonstances particulières et la quasi-totalité des avis étant donc favorables, nous considérons que l'Inspection Académique envoie ici un signe de confiance à nos collègues souhaitant postuler sur la direction d'école.

### Congés de formation professionnelle

Avec une enveloppe à hauteur d'exactly 99 079 €, le département dispose d'un petit plus par rapport à l'an dernier. Ce ne sera pourtant pas suffisant pour augmenter significativement le nombre des départs.

Les collègues dont les noms suivent sont retenus :

- CATHERINE COTTRON
- SOPHIE BEAUVOIS GIRARD
- ISABELLE BOUREL
- SOPHIE LORNE
- VALERIE VIEUBLE

Il est probable que notre collègue ESTELLE GAUDREAU soit également bénéficiaire de ce congé. Ce sera le cas si la régulation académique (les totaux très précis faits après les CAPD) le permet.

## Stage CAPA – SH

Il s'agit du dossier auquel a été consacré le plus de temps au cours de cette CAPD.

Contrairement aux congés de formation professionnelle, le département n'a pas la connaissance précise des moyens financiers dont il va disposer.

Pour autant, les échanges nourris ont permis à M l'Inspecteur d'Académie d'arbitrer et de définir des priorités.

A ce stade, il semble acquis que deux départs en option G, deux départs en option E et deux départs en option F sont décidés.

Pour ce qui concerne l'option D, si M l'Inspecteur d'Académie souhaite le départ de 4 collègues, il semble impossible que cela se réalise dans la mesure où l'enveloppe disponible ne sera pas de toute évidence, très différente de celle de l'année dernière.

Pour toutes ces raisons nous ne publions pas ici la liste des collègues « potentiellement retenus ».

Nous avons par contre joint tous les concernés pour leur donner le détail des informations.

C'est au cours d'une prochaine CAPD, dont la date n'est pas encore connue, que les décisions seront définitives.

## Circulaire du mouvement départemental

La version définitive de la circulaire IA pour le mouvement 2015 du personnel a été arrêtée lors de cette CAPD.

Elle avait été travaillée en amont lors d'un Groupe de Travail.

Quand chacun lira ces lignes, cette circulaire aura été diffusée auprès des écoles.

Elle comporte quelques différences avec la précédente, quelques clarifications et est le fruit d'un dialogue intelligent et pragmatique avec l'Inspection Académique.

## Nouvelle indemnités PEMF et CPC

De nouvelles indemnités concernant nos collègues conseillers pédagogiques d'une part et nos collègues maitres formateurs d'autre part ont été instituées depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014. Comme tout vient à point à qui sait attendre, ils en trouveront la trace sur le traitement du mois d'avril. Un retard de paiement du (en partie) à l'installation du SAGIPE à Chartres.

## Le remplacement

Après demande insistante et réitérée de notre part, l'Inspection Académique nous a fourni les éléments suivants.

Entre le 1<sup>er</sup> septembre 2014 et le début mars 2015, le taux d'efficacité du remplacement a été de 85 % en moyenne ; avec une chute très sensible en février avec 73 %.

Ces pourcentages se traduisent de la manière suivante, mois par mois, en nombre de journées non remplacées.

<b>Sept.</b>	<b>Oct.</b>	<b>Nov.</b>	<b>Dé.</b>	<b>Jan.</b>	<b>Fév.</b>
75	102	201	217	263	405

Nous reviendrons ultérieurement sur ces données brutes.

Une remarque simplement. Que dès le premier mois d'école, un nombre conséquent de journées soient perdues, confirme bien que « le dogme imbécile de l'équilibre postes personnels » ne donne pas à l'école les moyens de fonctionner y compris quand tous les personnels sont frais et dispos !